

politique

Cahiers de doléances : les maires ruraux “ vont avoir du travail ”

Les cahiers de doléances seront envoyés à une commune, responsable de secteur en vue d'effectuer une synthèse, qui sera ensuite communiquée par voie d'affichage aux administrés.

Le bureau de l'association des maires ruraux de Loir-et-Cher s'est réuni mercredi à la mairie de Saint-Claude-de-Diray. Patrick Marion, maire de Neuvy, présidait cette séance de travail dont l'ordre du jour comportait le point sur l'opération « Mairies ouvertes - cahier de doléances et propositions » lancée dès le 8 décembre par l'association. Avant de mettre au point le processus de recueil et de traitement des « lettres de doléances » recueillies dans les mairies, les échanges furent nombreux et animés. Si le grand débat national annoncé par le président de la République était présent dans les esprits, chacun s'accordait à réaffirmer que l'opération lancée par l'association en était bien distincte. Un participant ne manquant pas de faire remarquer : « Les maires vont



Les membres du bureau échangent sur le traitement des lettres de doléances

avoir du travail » mais appréciant visiblement que « l'on nous redécouvre ».

Patrick Marion soulignait la difficulté « d'organiser des dé-

bats publics » mais insistait sur le « rôle facilitateur » que peut jouer la commune « élément de base de l'organisation politique ». Les membres du bureau ont défini le mode de trai-

tement des lettres de doléances déjà recueillies dans les communes, celles-ci seront invitées à les envoyer les cahiers, responsable de secteur, dans laquelle sera effectuée une synthèse. Cette synthèse ayant vocation à être portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage.

“ Pas question de servir de boîtes aux lettres pour des injures ! ”

Les synthèses seront ensuite regroupées et organisées, elles comporteront des tableaux statistiques faisant par exemple apparaître le nombre de participants et celui d'habitants et d'électeurs. « Il s'agit de rendre

une copie propre ! » soulignait l'un des maires. Le document sera ensuite « porté » au préfet, et adressé aux instances nationales de l'association, aux parlementaires et à la presse. Cette opération de recueil de doléances et de propositions se poursuit jusqu'au 15 janvier. Les échanges se sont poursuivis une fois le dispositif adopté, faisant apparaître diverses interrogations, « transmettre des propos qu'on ne cautionne pas » peut poser problème à certains, par ailleurs « pas question de servir de boîtes aux lettres pour des injures », « devenir un bouc émissaire si des propositions ne sont pas retenues » est susceptible d'être une inquiétude. Les maires des petites communes n'oublient pas qu'ils sont en première ligne.